

Colloque « Genre et Gouvernance »: Les  
défis de la mise en application de la  
1325 en RDC

Ile Maurice, du 17 au 19 novembre  
2009

Charles Maphasi

# Plan de notre intervention

- Introduction
- Aperçu sur le parcours politique de la femme en RDC : 4 temps forts
- Avènement de la 1325: historique, mérites, faiblesses
- Niveau de mise en œuvre: percées et pannes
- Pistes de solution : proposition de quelques approches
- Conclusion

# Introduction

- Honoré de joindre notre voix à ce RDV sur le genre et la gouvernance et merci aux organisateurs ainsi qu'au Prof Colin Creighton.
- Malgré la 1325, la participation de la femme congolaise aux instances de prise de décision reste insignifiante. Pourquoi en est-il ainsi et comment y remédier quand on sait que la femme est majoritaire en RDC par rapport à l'homme.

# Aperçu sur le parcours politique de la femme

- La période coloniale (avant 1960) : aucun rôle politique significatif pour la femme, pas éligible ni électrice 1957
- La première république ( 1960-1965): participation de la femme au référendum constitutionnel de 1964
- La deuxième République (1965-1990): Essor de la femme, plusieurs instruments internationaux, politique de l'émancipation, entrée au Gouvernement
- La période de transition ( 1990-.): mouvement associatif féminin, réseautage, participation aux RDV politiques mais il ne s'agit que des **associations civiles**

# L'avènement de la 1325

- Historique

La résolution 1325 ne vient pas du néant, c'est l'aboutissement de plusieurs efforts, tractations, luttes, négociations et beaucoup de textes en sont le prélude

- Contenu

18 Paragraphes repartis en 7 sous groupes suivant les sujets spécifiques traités: participation et représentation des femmes aux instances de décision; formation au genre, aux droits des femmes, au VIH/SIDA; conflits et autres aspects liés à la guerre;

- Mérites

Sérieuse considération du cas de la femme

Unanimité de son adoption; implication des acteurs diversifiés

Couvre la quasi-totalité des domaines intéressant la femme; vise surtout la participation et la représentation des femmes au processus décisionnel

# Faiblesses de la 1325

- Terminologie faible: verbes demander 7x, Inviter, prier, engager, se déclarer disposé... comparée à la récente résolution 1888 du 30 septembre dernier, et 1373 du 28.9.2001 avec l'usage des verbes EXIGER , DECIDER...
- absence de caractère contraignant,
- absence de délai

# Niveau de mise en œuvre en RDC: percées et pannes

- Les percées réalisées
- Mise en place du Bureau National sur la 1325 en juin 2009 comprenant des membres du pouvoir public et des associations civiles, les internationaux étant observateurs
- Mission spécifique assignée d'éradiquer les inégalités entre les hommes et les femmes
- Vocation d'installer des antennes en provinces
- Amorce de création d'une base de données sur le genre
- Plan d'action assorti des objectifs à court, moyen et long terme

# Pannes et leurs causes

- Trop faible représentativité de la femme ( - de 10% au parlement, et – de 16 % au Gouvernement.
- Moyens peu conséquents
- Ecart entre le discours et la pratique
- Absence de contrainte de la 1325 ( délai, quota, sanction...)
- Faible engagement politique de la femme ( perception négative, monde corrompu, coups bas, mensonge, sadisme, immoralité, machiavélisme...



# Causes de piétinement (suite)

- Absence d'un leadership féminin très fort ( peu de formations politiques dirigées ou à l'initiative des femmes ( - de 3%); déficit de mobiliser la masse féminine
- Pesanteur des coutumes et réticences des maris ( les femmes préférant se résigner au lieu de lutter)
- Absence de solidarité entre femmes: lutte de positionnement au profit des intérêts égoïstes en lieu et place de l'intérêt général

# Causes de piétinement (fin)

- Les réserves de la loi : plusieurs lois restent encore discriminatoires. Cas de flagrance se trouve dans la loi électorale de 2006 avec le rejet des listes zébrées, de la parité pour parvenir à la formule inspirée par la 1325 :  
« **S'il échait** »

# Les pistes de solution

- L'approche régionale: responsabiliser les ensembles régionaux
- L'engagement politique massif de la femme
- Structures féminines d'encadrement de la femme : création des structures locales, nationales, régionales,
- Mesures incitatives: sanctions positives, encouragement, subventions ...

# Conclusion

- Plaidoyer pour un engagement des acteurs à « **gendériser** » les instances de prise de décision et cette « **gendérisation** » doit être assortie d'un délai précis.
- La 1325 constitue certes un pas décisif mais il y a de la place pour mieux faire.
- Afin qu'aucun pays ne traîne les pieds dans cette voie. Fût-il le Congo démocratique.
- C'est l'une des raisons d'être de ces assises.

# Merci

- Votre attention nous a été précieuse